

Postulat pour un trottoir à l'entrée d'Illarsaz.

Nos routes sont-elles assez sécurisées pour les piétons ?

Je répondrais par l'affirmative pour nos routes communales qui sont aménagées soit par des trottoirs, des marquages spécifiques, voire placées en zone 30. Je ferai pourtant une réserve lorsque les routes cantonales traversent une agglomération.

Par exemple et pour ce qui fait l'objet de mon postulat :

le village d'Illarsaz se situe sur la route cantonale secondaire Collombey-Vouvry.

Un important tronçon de route à l'entrée du village n'est pas aménagé pour les piétons côté Collombey. Il est même délaissé car année après année, les bas-côtés sont retapés après le dégel et au retour des beaux jours car ils se retrouvent en très mauvais état.

Quelques habitations dont un petit commerce se situent aux abords de cette portion de route. Des enfants se rendent au village pour prendre le bus scolaire plusieurs fois par jour. Des habitants du village se rendent au salon de coiffure (le petit commerce en question) ou ailleurs.

Les véhicules roulent souvent au-delà des 50km/h autorisés à cet endroit et emprunter la route à pied devient dangereux. Le sentiment de n'être pas vu est réellement inquiétant. A chaque passage de véhicule, il faut quasiment s'arrêter et se réfugier sur l'accotement à raz du champ. En période hivernale la nuit est vite là et le problème s'accroît. Même avec un gilet lumineux réfléchissant, le sentiment d'insécurité est toujours bien présent.

D'aucuns diront que tout cela n'a pas empêché des habitants de s'y installer, que des enfants longent cette portion de route depuis des années et que chacun s'est fait à cette situation.

Les temps changent, les véhicules sont plus nombreux et empruntent cette route sans discontinuer. Les habitants d'Illarsaz sont très bien protégés à la sortie côté lac et au centre du village, il reste l'entrée côté Collombey à sécuriser. Ce qui fait l'objet de mon postulat.

En conséquence et en conformité à l'art. 32 du règlement du Conseil général, je demande et nous demandons avec les signataires que le Conseil Municipal intervienne auprès du canton pour l'étude d'un trottoir à l'entrée du village d'Illarsaz.

Illarsaz, le 17 juin 2013

Madeleine Delarze

Les signataires :

Stéphane Angst
Roger Rhyner

Cédric Zürcher